



PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 20 FEVRIER 2013 A 20H00 Bâtiment Stella Helvetica

En présence de quatorze citoyennes et de trente-trois citoyens, la présidente Mesot ouvre cette assemblée légalement convoquée par affichage au pilier public vingt jours avant son déroulement.

Elle excuse l'absence de Mmes Viviane Raymond, Monique Pelletier et Marie-José Roduit et de MM Gilles Dussex, Pascal Luisier, Christophe Luisier, Benjamin Roduit, Paul Pelletier et Joël Mesot.

Après les salutations d'usage, l'ordre du jour est rappelé :

1. Protocole de la dernière assemblée primaire
 - Lecture et approbation
2. Vérificateurs des comptes
 - Nominations
3. Budget 2013 de la municipalité
 - Lecture et commentaires
 - Adoption
4. Planification financière
 - Lecture
5. Investissements futurs
 - Demande d'un crédit de Fr. 2'000'000.-
6. Dépenses non obligatoires supérieures à 5 % des recettes brutes
 - Approbation
7. Divers

1. Protocole de la dernière assemblée Primaire

Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 18 juin 2012. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Vérificateurs des comptes

La Présidente Mesot informe l'assemblée que la Loi sur les Communes prévoit que les réviseurs de comptes municipaux soient nommés par l'assemblée primaire pour une période de quatre ans. La responsabilité des réviseurs est décrite dans la loi précitée.

Nomination

Sur proposition du conseil municipal, l'assemblée primaire nomme à l'unanimité la fiduciaire Dini et Chappot SA réviseuse des comptes communaux pour la période 2013/2016.

3. Budget 2013 de la municipalité

En préambule la présidente Mesot rappelle à l'assemblée que la loi sur les communes prévoit que lors du renouvellement du conseil municipal, l'approbation du budget peut être différée de soixante jours. Raison pour laquelle la présente assemblée se déroule en février en lieu et place de décembre.

Le nouveau conseil municipal a arrêté ce budget en séance du 22 janvier 2013.

Lecture et commentaires

Comme le prévoit la loi sur les communes, le secrétaire-caissier procède à la lecture du budget dicastère par dicastère et la présidente, au fur et à mesure, le commente.



Le budget 2013 de la municipalité présente les chiffres suivants :

- Charges financières de Fr. 7'124'180.-
- Revenus financiers de Fr. 9'201'500.-
- Marge d'autofinancement de Fr. 2'077'320.-
- Amortissements de Fr. 2'029'750.-
- Excédent de revenus de Fr. 47'570.-
- Dépenses d'investissements de Fr. 4'953'950.-
- Recettes d'investissements de Fr. 753'650.-
- Investissements nets de Fr. 4'200'300.-

La présidente informe l'assemblée que l'endettement net par habitant devrait se situer, après les comptes 2013, à moins de Fr. 3'000.- qui est considéré comme un « endettement faible ».

Adoption

L'assemblée primaire adopte le budget 2013 de la municipalité à l'unanimité.

4. Planification financière

La présidente Mesot informe l'assemblée qu'une planification financière est indicative et non contraignante. Par conséquent seule sa lecture est nécessaire. Les investissements prévus lors des quatre prochaines années peuvent être absorbés par la fortune de la commune.

Lecture

La planification financière devant uniquement être portée à la connaissance de l'assemblée sans adoption de sa part seuls les principaux chiffres sont lus et commentés.

5. Investissements futurs

La présidente Mesot informe l'assemblée primaire que la compétence du conseil municipal pour réaliser des emprunts se limite à 10 % des recettes brutes du dernier exercice. Les recettes brutes aux comptes 2011, dernier exercice connu, se montent à plus Fr. 10'300'000.-, la compétence du conseil municipal se situe donc à Fr. 1'030'000.-. Pour faire face aux investissements prévus, il est donc possible que la commune doive faire appel à un emprunt supérieur à ce montant.

Demande d'un crédit de Fr. 2'000'000.-

L'assemblée primaire décide à l'unanimité d'autoriser le conseil municipal à effectuer un emprunt de Fr. 2'000'000.- afin de financer les investissements 2013.

6. Dépenses non obligatoires supérieures à 5 % des recettes brutes

La présidente Mesot informe que, selon la loi sur les communes, les dépenses non obligatoires supérieures à 5 % des recettes brutes du dernier exercice comptable sont de la compétence de l'assemblée primaire. Deux objets inscrits dans les investissements 2013 sont concernés. Il s'agit de l'aménagement des routes de plaine et de la création du parking et place médiévale.

Approbation

L'assemblée primaire décide à l'unanimité d'autoriser le conseil communal à effectuer ses investissements.

7. Divers

Mme Fabienne Magnin informe qu'elle voit régulièrement des individus jeter des ordures depuis le bourg dans les vignes situées en contrebas. Elle s'indigne de ce constat.

La présidente Mesot en prend acte et l'informe qu'elle communiquera à ce sujet à travers le Tour d'Horizon.

M. Gérard Comby, à ce sujet, communique que le Tour d'Horizon, distribué en tout-ménage, ne sera pas suffisant pour ce genre d'information car il s'agit certainement d'individus non-domiciliés.

Toujours sur le même sujet, M. Fernand Roduit constate que la pose d'une poubelle au sentier Sous le Scex a eu une bonne influence sur la quantité de débris trouvés dans les vignes.



M. Philippe Crettenand remercie le conseil pour le travail accompli et invite les citoyens à encourager l'autorité.

La présidente Mesot remercie M. Crettenand pour cette intervention et invite également les citoyens à interpeller les membres du conseil pour des remarques constructives.

M. Dominique Luisier prend acte de la volonté du conseil d'investir Fr. 500'000.- sur plusieurs années dans le bâtiment Stella Helvética. Il souhaite que des investissements importants soient également consentis pour le maintien des enfants et des jeunes au village.

La présidente Mesot l'informe que des investissements sur le bâtiment Stella Helvética n'empêchent pas d'autres investissements en faveur de la jeunesse.

La présidente Mesot clôt cette assemblée. Elle exprime ses remerciements à l'équipe communale pour le travail effectué dans le respect des citoyens. Elle remercie également ses collègues du conseil communal ainsi que toutes les personnes qui œuvrent pour le bien être de notre commune, et plus particulièrement les personnes qui, en ce début de législature, acceptent de fonctionner au sein de commissions communales.

L'assemblée est levée à 21h00 et est suivie du traditionnel verre de l'amitié.

Certifié exact

ADMINISTRATION COMMUNALE

La Présidente
Alba Mesot

Le Secrétaire
Boris Clerc